



Consultation sur le Pacte productif 2025

Document de cadrage



Document de consultation du Pacte productif 2025

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, **le Pacte productif se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025** par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.

Notre appareil productif dispose de marges de manœuvre pour générer de la valeur économique et des retombées en termes d'emploi, si par ailleurs certains freins à sa compétitivité peuvent être levés.

Ainsi le Pacte productif vise à accroître la part de l'industrie et de l'agriculture dans notre produit intérieur brut de 13,5% aujourd'hui à 15% en 2025 puis de plusieurs points supplémentaires d'ici 2030, contribuant ainsi significativement au retour au plein emploi.

Les mesures portées par ce Pacte devront s'inscrire en cohérence avec les grandes orientations politiques du Gouvernement, notamment :

- les orientations et engagements pris en matière économique, fiscale et de maîtrise des dépenses publiques,
- les politiques en faveur de la transition écologique et énergétique,
- les actions en faveur de la cohésion des territoires,
- la loi de programmation de la recherche en préparation.

L'élaboration du Pacte productif est pilotée par un comité présidé par Bruno Le Maire et constitué de ministres, de représentants du Parlement, des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations syndicales, ainsi que de personnalités qualifiées.

Les cinq axes stratégiques décrits ci-dessus seront approfondis de manière transverse par cinq groupes de travail thématiques :



- **Numérique**, présidé par Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique,



- **Innovations technologiques**, présidé par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances,



- **Industrie**, présidé par Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances,



- **Énergie**, présidé par François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition énergétique et solidaire,



- **Agriculture et agro-alimentaire**, présidé par Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plusieurs axes de travail identifiés par les groupes de travail sont soumis à la consultation de l'ensemble des parties prenantes, dans tous les territoires, afin de recueillir des propositions très concrètes.

Éléments de calendrier :

- **25 avril 2019** : annonce du Pacte productif par le président de la République
- **2 juillet 2019** : lancement de la consultation
- **25 septembre 2019** : clôture de la consultation et synthèse
- **Automne 2019** : remise de la synthèse des réponses à la Consultation
- **Décembre 2019** : remise des conclusions des travaux du Pacte productif 2025 au président de la République.

Le présent document vise à faciliter la consultation, les questions posées n'ayant pas vocation à être exhaustives. Il n'engage pas les parties prenantes à la consultation.

Thèmes de la consultation



Volet Numérique

1. Adapter les forces vives aux besoins de l'économie numérique

80 000 emplois sont aujourd'hui non pourvus dans l'économie numérique, et ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir. Les difficultés de recrutement constituent l'un des principaux goulets d'étranglement à la croissance des entreprises de ce secteur. En parallèle, la révolution numérique transforme les organisations et les emplois de tous les secteurs. On estime ainsi que 50% des emplois actuels sont susceptibles d'être transformés par le numérique dans les prochaines années. Cependant, le numérique offre aussi de nouvelles opportunités d'emplois, en particulier dans de nouveaux métiers.

Quels sont les métiers pour lesquels les entreprises rencontrent le plus de difficultés de recrutement dans l'économie numérique ? Dans quels territoires ?

Quelles sont les actions à mener afin d'améliorer l'attractivité et le nombre de formations de haut niveau (équivalent BAC+3/BAC+5) dans les filières numériques ? Comment attirer toutes les populations dans ces formations ? Comment fidéliser les talents dans les entreprises ?

Quels outils et quelles actions mettre en œuvre pour accompagner les actifs dont l'emploi est transformé par la numérisation au niveau des branches, des entreprises et des territoires ?

Quelles sont les expériences et initiatives les plus prometteuses en matière de reconversion pour les métiers impactés par le numérique vers les métiers d'avenir dans le numérique ou d'autres secteurs de l'économie ? Comment pourraient-elles être portées à l'échelle nationale ?

2. Créer un environnement favorable à la croissance des entreprises de l'économie numérique

L'émergence de jeunes entreprises innovantes est essentielle pour créer les emplois de demain. Aux États-Unis, ces entreprises engendrent entre un tiers et la moitié des nouveaux emplois. Pour atteindre un résultat comparable, il est nécessaire d'offrir aux start-ups un environnement, en particulier administratif et réglementaire, favorable à leur développement pour leur permettre de devenir des leaders technologiques de rang mondial. Il convient parallèlement de s'assurer que l'ensemble des Français s'approprient les nouveaux services et produits numériques, en tant que salariés, usagers des services publics, consommateurs.

Quels sont les freins réglementaires – généraux ou sectoriels – qui limitent le développement des start-ups et les acteurs du numérique en France ?

Comment améliorer les relations entre les entreprises du numérique et l'administration ainsi que les services publics ?

Quelles sont les expériences et initiatives les plus prometteuses en matière de formation des personnes éloignées du numérique ? Comment pourraient-elles être portées à l'échelle nationale ?

3. Financement des start-ups

Malgré la présence d'un vivier dynamique de jeunes start-ups, fruit des nombreux efforts réalisés ces dernières années en matière de financement et d'accompagnement, la France peine à faire naître des champions du numérique et ne compte que 5 à 10 licornes. L'offre de financement reste encore un des principaux freins à leur croissance : l'Europe ne représente que 10% des montants levés par les start-ups dans le monde alors qu'elle compte pour 25% du PIB mondial. À l'amorçage, la France pâtit d'un nombre encore trop faible de *business angels*, quatre fois moins nombreux qu'au Royaume-Uni. S'agissant des stades plus matures de développement, la taille des fonds de capital-risque français ne leur permet pas aux start-ups de financer d'importantes levées, pourtant essentielles pour assurer l'industrialisation et l'internationalisation de leur activité.

Comment favoriser l'investissement (direct ou indirect) des particuliers avertis dans les start-ups ?

Comment augmenter les montants des fonds collectés par les sociétés de capital-risque françaises ?

4. Développer des technologies et infrastructures stratégiques pour le numérique

Disposer de champions français dans les domaines numériques est un enjeu de compétitivité, de souveraineté et de créations d'emplois à moyen et long termes. Le plan « Nano2022 » de soutien à l'industrie de micro/nanoélectronique devrait ainsi permettre de créer près de 8 000 emplois. Pour y parvenir, la France dispose d'un tissu industriel et académique riche dans un certain nombre de technologies de pointe qu'il convient de développer davantage. Parallèlement, un effort doit être conduit afin de faciliter la coopération entre start-ups et grands groupes qui n'ont plus le monopole des innovations. L'adoption de certaines technologies numériques critiques (*cloud* et intelligence artificielle par exemple) peut cependant se révéler difficile au regard des coûts et contraintes d'investissement pour les acteurs économiques.

Quelles sont les industries numériques innovantes susceptibles de créer le plus d'emplois dans les territoires ?

Comment favoriser les relations entre la recherche académique, les grands groupes et les start-ups pour assurer le développement de technologies numériques de rupture ?

*Quels sont les freins à l'adoption des nouvelles technologies numériques (*cloud*, intelligence artificielle, internet des objets, etc.) par les acteurs économiques ?*

Comment s'assurer que les start-ups créées par les ingénieurs français aient un lien privilégié avec les industriels nationaux ?



Volet Innovation

1. Innovation de rupture

Le Gouvernement agit fortement pour encourager l'émergence d'innovations de rupture. Ainsi, les intérêts du fonds pour l'innovation et l'industrie (FII), doté en 2018 de 10 Mds€, y contribuent à hauteur de 250 M€ par an. Ils permettront, notamment en finançant des «Grands défis» arrêtés par le Conseil de l'innovation, de construire les champions de demain dans des domaines comme l'intelligence artificielle, la mobilité, la santé ou la sécurité. Au-delà des impulsions que donnent ces «Grands défis» et face aux ambitions de nos concurrents économiques qui ont lancé ces dernières années des plans affirmant leur volonté de *leadership* sur de nouveaux marchés, l'Etat doit être en mesure de soutenir l'émergence de nouvelles entreprises dans des secteurs jugés stratégiques.

Quels sont les défis sociétaux pour lesquels l'Etat devrait mettre en place des programmes de soutien à l'innovation ?

Avez-vous connaissance des financements destinés aux start-ups deep tech ? Sont-ils adaptés à leurs besoins, tant en termes de périmètre que de montant de financement ?

Quelle doit être la place de l'innovation technologique dans le financement de l'innovation ?

Quels sont les principaux freins à la mise sur le marché de produits et services innovants ?

Comment améliorer la mise sur le marché de produits et services innovants en France ?

2. Liens d'innovation entre laboratoires de recherche, grandes entreprises, start-ups et PME

Face aux programmes d'investissements massifs en R&D des autres grands pays, notamment émergents, le futur de nos entreprises passe par des produits et services à forte valeur ajoutée. Seul un *continuum* entre découvertes scientifiques et innovation permettra à nos entreprises d'être *leaders* sur les segments de marchés majeurs de demain, qui verront naître des disruptions technologiques et d'usages, et éventuellement d'ouvrir de nouveaux marchés et de maintenir un tissu et des emplois industriels sur le territoire. Toutefois, la France éprouve encore des difficultés à valoriser les résultats de sa recherche sous forme d'activité économique et la diffusion de l'innovation dans les entreprises reste trop lente. Alors qu'elle dispose d'une recherche académique de haut niveau (7^e rang mondial pour les publications scientifiques), l'effort global de R&D apparaît en retrait par rapport à la moyenne de l'OCDE (2,22 % du PIB en France contre 2,34 % dans l'OCDE en 2016), en particulier en ce qui concerne l'effort des entreprises, le tissu des entreprises françaises restant globalement trop peu intensif en recherche et en innovation.

Comment convient-il de mieux associer les acteurs de l'innovation à la réflexion ou à la définition de certaines orientations partagées entre filières et acteurs publics de recherche ?

Comment faciliter les passerelles pour les chercheurs publics entre la recherche et le monde entrepreneurial ?

Quels financements des dispositifs de recherche partenariale sont nécessaires pour développer l'innovation et l'emploi en France ?

Quels sont les freins identifiés en matière de transfert technologique et quels sont les modèles qui permettent de renforcer le partenariat public-privé, facteur indispensable pour diffuser efficacement et durablement l'innovation dans le tissu économique ?

3. Accès des acteurs français de l'innovation aux programmes européens

Avec un budget de 79 Mds€ pour la période de 2014-2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation, appelé « Horizon 2020 », a créé de véritables synergies entre les laboratoires et les entreprises européennes, tout en finançant des projets individuels porteurs de fortes ambitions. La préparation du futur programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe », qui mobilisera près de 100 Mds€, impose d'inverser la tendance au déclin de la participation française (11 % de taux de retour alors que la France représente 16% de la R&D européenne), pour que la communauté nationale bénéficie pleinement de ce programme. Des actions ont d'ores et déjà été lancées pour augmenter le nombre de dépôts de projets français, assurer un meilleur accompagnement des porteurs de projets français et une meilleure implication des réseaux nationaux au contact des entreprises (MESRI/réseau des Points de contact nationaux, pôles de compétitivité, Bpifrance, ADEME, ANR, ANRT, FIT, CURIF, CPU, CDEFI, CGE...).

Quels accompagnements et quelles simplifications paraissent nécessaires pour faciliter l'accès à ces dispositifs aux entreprises ?

Comment mettre en place une articulation efficace entre les programmes nationaux et les programmes cadres européens ?

4. Lisibilité des actions de soutien à l'innovation

Une politique ambitieuse de soutien à l'innovation s'est construite ces quinze dernières années en France. Elle s'appuie sur des financements publics très importants qui soutiennent la R&D des entreprises et la croissance des PME innovantes, pour un total de plus de 10 Mds€ par an. Cette politique volontariste de soutien à l'innovation a cependant pour revers un foisonnement des outils, des marques, des dénominations et des processus spécifiques. La mise en place du Conseil de l'innovation contribue à renforcer la cohérence de la politique de l'innovation en créant une instance de pilotage de la politique d'innovation. Toutefois, la lisibilité et la visibilité des actions de soutien à l'innovation portée par l'État restent un enjeu important, puisqu'elles peuvent potentiellement constituer une barrière à l'entrée et, par conséquent, multiplier les coûts associés.

Les dispositifs d'aides à l'innovation sont-ils suffisamment connus ?

Comment renforcer leur visibilité, leur compréhension par les acteurs de terrain ?

Comment améliorer la lisibilité des marques et labels portés par l'Etat ?

Les procédures d'octroi des aides à l'innovation sont-elles aujourd'hui suffisamment dématérialisées ?



Volet Industrie

1. Fiscalité de production

Le Conseil national de l'industrie (CNI) a fait le constat d'un niveau élevé des impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire. En 2018, ils représentent 77,2 Mds€, soit 3,3% du PIB (contre 1,6% en moyenne au sein de l'Union européenne). Il est donc proposé d'étudier des voies de réduction de la fiscalité de production, permettant de renforcer la compétitivité de l'outil productif français, tout en s'inscrivant dans la trajectoire des finances publiques.

Quels sont les leviers fiscaux les plus pertinents pour favoriser la compétitivité des industries soumises à une concurrence internationale ?

La possibilité de moduler la fiscalité de production, par exemple pour accompagner des territoires en difficulté, serait-elle un outil intéressant ?

Quelles pourraient être les contreparties industrielles, notamment en matière d'emploi, d'une baisse de la fiscalité de production ?

2. Compétitivité administrative

Si les comparaisons internationales placent la France comme l'un des pays les plus attractifs au monde pour les investissements étrangers, les investisseurs pointent toutefois la simplification des procédures administratives, notamment celles liées aux implantations d'entreprises industrielles comme une des principales pistes d'amélioration. Un travail important sur la simplification a déjà été conduit, notamment dans le cadre de la loi PACTE. Néanmoins, les attentes exprimées par les 141 Territoires d'industrie confirment l'importance de poursuivre la simplification administrative. Une mission vient d'être confiée au député Guillaume Kasbarian afin d'identifier les pistes d'accélération et de simplification des procédures pour les usines qui s'implantent sur notre territoire, dans le respect des exigences sociétales et environnementales.

Quels sont les « irritants » les plus souvent rencontrés par les investisseurs étudiant de possibles nouvelles implantations industrielles ?

Identifiez-vous des réglementations ou des législations ayant trait à l'implantation de capacités industrielles qui vous paraissent obsolètes ?

Identifiez-vous des pratiques locales déjà mises en œuvre et favorables à la simplification des démarches, susceptibles d'être diffusées sur le territoire français ?

3. Transition vers l'économie circulaire

La France a décidé de s'engager résolument dans la transition vers une économie 100% circulaire. Le Gouvernement a ainsi publié le 23 avril 2018 une feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) qui décline les grands axes de la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Les filières industrielles partagent cette dynamique, ce qui se concrétise par plus de 200 engagements collectifs et individuels en mai 2019. Ce mouvement doit encore être amplifié en capitalisant sur les initiatives publiques et privées déjà mises en place, d'identifier et de faire émerger des projets structurants dans ce domaine, notamment pour les gisements les plus importants que sont les plastiques, les matériaux de construction, les équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que les substances bio-sourcées.

Quels sont selon vous les axes de travail prioritaires en matière d'économie circulaire ?

Quels sont les freins que vous identifiez au développement de l'économie circulaire ? Comment pourraient-ils être levés ?

4. Développement des compétences

En France, dans un contexte de chômage encore important, 80% des entreprises de l'industrie et l'artisanat producteur industriel ont des difficultés à recruter, notamment les TPE et PME. On estime à 1 350 000 le nombre de recrutements difficiles dans l'industrie en 2019, soit 50% des recrutements, et à 50 000 le nombre d'emplois vacants dans les métiers en tension. Des démarches visant à corriger cet état de fait ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre, avec la réforme de la formation professionnelle et la signature, dans le cadre des comités stratégiques de filières, d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC). Par ailleurs, les initiatives prises dans le cadre de « l'année de l'industrie » visent à faire connaître les métiers de l'industrie et à renforcer leur attractivité.

Quels leviers pourraient-ils être mobilisés pour renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences ?

De quels dispositifs existants visant à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences avez-vous connaissance ?

Quels engagements pourraient prendre les filières en matière de formation professionnelle pour décliner la réforme récente ?

Comment mieux articuler les orientations et les outils mis en place au niveau national avec les acteurs régionaux de la formation ?

Comment inciter les jeunes ou les personnes souhaitant changer de domaine à choisir les métiers de l'industrie ?

Identifiez-vous des bonnes pratiques, possiblement déjà mises en œuvre à l'échelle locale, pour réduire le nombre d'emplois vacants dans les métiers de l'industrie ?

Comment favoriser, à l'échelle d'un bassin d'emploi, les mobilités inter-filières ?

5. Production et consommation responsables

Le développement des critères sociaux et environnementaux peut permettre une production et une consommation responsables :

Quels pourraient être les engagements des acteurs privés et des collectivités publiques en matière d'achat responsable et de circuits de proximité ?

Comment rendre plus accessible l'offre de produits responsables aux consommateurs sensibles aux enjeux sociaux et environnementaux ?

6. Industrie du Futur

Afin de se développer face à la concurrence internationale, les entreprises françaises doivent maintenir un haut niveau de compétitivité. Cela nécessite pour l'industrie française en particulier de s'engager vers l'industrie du futur et de mener les investissements nécessaires dans son outil de production. Des dispositifs existent ou sont en cours de mise en place visant à favoriser la transition des entreprises vers l'industrie du futur (suramortissement, plan d'accompagnement de 10 000 PME et ETI, plateformes d'accélération vers l'industrie du futur).

Quels dispositifs proposeriez-vous pour favoriser le passage des entreprises vers l'industrie du futur ?

Quelle connaissance avez-vous des dispositifs existants ou en cours de mise en place visant à favoriser le passage des entreprises vers l'industrie du futur ?

Quelles sont les expériences locales incitant et facilitant l'engagement des entreprises vers l'industrie du futur à valoriser ?



Volet énergie

1. Décarbonation de l'industrie

Par la palette de solutions technologiques qu'elles proposent, les filières industrielles jouent un rôle majeur en matière de réduction de l'ensemble des émissions nationales. Elles contribuent ainsi de manière décisive à la décarbonation du secteur des transports et du bâtiment, qui figurent parmi les principaux émetteurs. En outre, les émissions sectorielles de l'industrie (17% des émissions nationales) ont fortement baissé entre 1990 et 2016 (-46% sur la période), contribuant de façon essentielle à la dynamique des émissions nationales. Elles devront encore fortement baisser d'ici 2050 (-81% par rapport à 2015) pour que la France atteigne la neutralité carbone à cet horizon. La transition bas-carbone présente une opportunité économique importante pour l'industrie. Elle présente également des risques importants, d'une part d'investissements échoués et d'autre part de fuite de carbone, en cas de différentiel trop important d'action climatique avec d'autres pays. Le maintien de la compétitivité de l'industrie est fondamental lors de sa décarbonation dans un contexte où il existe un important risque de « fuite de carbone » lié à un fort différentiel d'engagement entre pays au niveau mondial. Il est donc nécessaire d'identifier les leviers qui pourraient être utilisés pour accompagner cette décarbonation de l'industrie en maintenant la compétitivité de notre économie.

Quels procédés et technologies peuvent être identifiés pour décarboner la production ou fabriquer des produits avec un meilleur bilan carbone ? À quel horizon (court, moyen et long terme) ? Que faut-il pour accélérer leur pénétration ? Des actions de R&D ont-elles été engagées ? Quels freins empêchent d'en faire plus ?

Comment les déployer tout en maintenant la compétitivité des entreprises (outils nationaux, y compris CEE, et européens) ?

Le prix du carbone auquel les entreprises sont soumises (via l'ETS ou la composante carbone des TIC) est-il suffisant et suffisamment prévisible pour inciter à des investissements bas-carbone ?

Quels autres outils déjà mobilisables les entreprises utilisent-elles pour favoriser la décarbonation des moyens de production (par exemple le fonds chaleur) ? Quels sont les freins à une plus grande utilisation ?

2. Nouvelles filières énergétiques et contenu local

L'Etat réalise depuis plusieurs années un important effort de déploiement des nouveaux systèmes énergétiques : le CAS transition énergétique a ainsi subventionné les énergies renouvelables à hauteur de 5 Mds€ en 2018. Les retombées économiques en termes de valeur ajoutée nationale ne sont pas toujours satisfaisantes, notamment en ce qui concerne la production d'équipement. Améliorer ces retombées est un des objectifs du comité stratégique de filière « industries des nouveaux systèmes énergétiques » récemment mis en place. Il est nécessaire de prendre en compte l'effet de levier économique en France dans les choix de programmation énergétique et de favoriser le développement de filières industrielles.

Comment augmenter la part de la valeur ajoutée nationale dans les énergies renouvelables déployées sur notre territoire tout en garantissant leur compétitivité ?

Quelles sont les filières des nouveaux systèmes énergétiques qui ont le plus de potentiel en termes d'emplois industriels et d'export ?

3. Compétitivité de l’approvisionnement en énergie

La compétitivité de l’énergie est un atout essentiel de l’attractivité du territoire français, notamment en ce qui concerne le coût de l’électricité. Elle permet la présence d’une industrie électro-intensive représentant 80 000 emplois directs en France, implantée sur une centaine de sites industriels, souvent de longue date, qui joue un rôle structurant pour les territoires concernés. Par ailleurs, ces industries contribuent à l’effort global de décarbonation grâce au mix électrique français. Le maintien de la compétitivité énergétique de la France constitue une priorité du Gouvernement.

Comment garantir dans la durée des prix de l’énergie compétitifs en France par rapport aux prix observés ailleurs en Europe d’une part, et dans le monde d’autre part ?

Plus spécifiquement, quels autres leviers devraient être mobilisés en priorité afin d’assurer un approvisionnement en énergie décarbonée compétitif (dont chaleur) pour les consommateurs hyper-électro-intensifs (par exemple contrat long terme) ?



Volet Agriculture et Agro-alimentaire

1. Compétitivité des filières alimentaires et de la filière forêt-bois

Les filières alimentaires sont un des piliers de l'économie française. Première puissance agricole et agro-alimentaire européenne, la France dispose d'un appareil productif performant et d'une image mondialement reconnue en matière de produits alimentaires. Cependant, une partie de l'appareil productif souffre d'un investissement insuffisant en particulier dans les nouvelles technologies, tandis que certaines entreprises demeurent positionnées sur des productions ne répondant plus aux demandes de la société ou des consommateurs. Il en est de même de la filière bois, dont le potentiel de création d'emplois est loin d'être totalement exploité alors que la forêt représente le tiers du territoire métropolitain. Le développement de l'usage du bois français dans la construction est particulièrement stratégique à cet égard. Au-delà des besoins d'investissement dans les entreprises, les enjeux logistiques et certaines réglementations spécifiques à la France sont également souvent invoqués comme bridant la compétitivité, mais sans que ces facteurs soient objectivés de manière précise.

Comment favoriser la transition numérique dans l'ensemble de la filière alimentaire et dans la filière bois ?

Quels sont les facteurs de distorsion de concurrence spécifiques à la France et comment pourrait-on les lever sans renoncer à nos ambitions en matière de transition écologique ?

Comment améliorer la logistique qui répond aux besoins spécifiques des secteurs agri/agro-alimentaires, en optimisant l'intermodalité et les synergies intersectorielles ?

Quelles sont les conditions à réunir pour que le secteur de l'agroéquipement se développe et devienne un facteur clé de la transition agro-écologique et numérique et de la compétitivité du secteur ?

Comment accompagner la mutation des outils industriels basés sur des productions non durables ?

Comment regagner de la balance commerciale dans la filière agro-alimentaire ?

2. Attractivité des métiers et emploi

Parmi les facteurs bridant le potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi, la capacité à recruter une main-d'œuvre qualifiée revient souvent comme le frein principal, y compris dans les régions où le chômage est élevé. Il convient donc de travailler à la fois sur la représentation des métiers de l'agriculture et de la transformation alimentaire, mais aussi sur l'accès à la formation et le fonctionnement du marché du travail, en particulier en travaillant sur une base territoriale.

Comment mieux valoriser les métiers de l'agriculture, de la filière alimentaire ?

Comment attirer des travailleurs dans les zones où le plein emploi existe déjà ou former ceux dont les compétences actuelles ne correspondent pas aux besoins des entreprises ?

Comment assouplir encore davantage l'accompagnement des formations en entreprise ?

Comment favoriser le développement de la gestion territorialisée des emplois et des compétences ?

Comment rendre le retour à l'emploi plus attractif que le recours à l'assurance chômage ?

